

Commission des tarifs des chemins de fer.

Le transport des bestiaux ne le cède en importance qu'à celui du grain au Manitoba et dans le Nord-Ouest. Les comparaisons ci-dessus sont décidément favorables au cultivateur canadien. A mesure que les affaires se développeront et augmenteront les taux seront, sans aucun doute, rendus plus favorables encore. En autant que vos commissaires peuvent le vérifier, la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien a fait tout en son pouvoir pour stimuler et encourager le développement de cette industrie.

On s'est plaint que les petits expéditeurs de bestiaux sont traités plus défavorablement que MM. Gordon et Ironside, de Pilot-Mound, qui expédient le bétail par convois complets. Il est démontré par le témoignage de M. Kerr (Annexe B) que tel n'est pas le cas ; mais qu'au contraire, ça été la coutume de permettre à plusieurs expéditeurs de former entre eux le chargement d'un train et d'obtenir ainsi l'avantage du tarif pour un convoi complet. On affirme que tous les éleveurs dans le Nord-Ouest comprennent parfaitement qu'en s'associant et en chargeant quatorze wagons ils peuvent obtenir cet avantage. Le bétail peut être réuni d'une douzaine d'endroits ou plus à un point central, d'où le train part pour sa destination. Il n'est pas chargé de tarif local pour réunir le bétail à ce point central ; mais le tarif de plein parcours est donné depuis le point original d'expédition.